





Recycle NB

Rapport annuel
2012

AU-DELÀ DES DÉCHETS

TABLE DES MATIÈRES

Lettre au ministre 3

Coup d'œil sur Recycle NB 3

Message du président 4

Gouvernance de la Commission 5
- Composition et structure de la Commission 5
- Réunions de la Commission 6
- Présence aux réunions de la Commission 6
- Comité de direction 6
- Comité des finances et de l'audit 7
- Comités consultatifs de l'industrie 7
  - Programme d'intendance des pneus 7
  - Programme d'écologisation de la peinture 7

L'année en revue 8

Défis et possibilités 9
- Responsabilité élargie des producteurs (REP) 9
- Déchets électroniques 10
- Emballage et papier imprimé 10
- Éducation et sensibilisation du public 10

Orientations stratégiques 11
- Faciliter la réduction des déchets 11
- Programme d'intendance des pneus 12-13
- Programme d'écologisation de la peinture 14-15
- Programme de récupération de l'huile et du glycol 16
- Accroître l'éducation et la sensibilisation du public 16
- Ajouter de la valeur 17
- Faire preuve de transparence et rendre des comptes 18
- Assurer une viabilité financière 18
- Acronymes et glossaire 19
- Rapport des auditeurs indépendants 20
  - Bilan 21
  - État des résultats 22
  - État de l'évolution des actifs nets 23
  - État des flux de trésorerie 24
  - Notes afférentes aux états financiers 25-29
  - Tableau 1 – Programme d'intendance des pneus 30
  - Tableau 2 – Programme d'écologisation de peinture 31
  - Tableau 3 – Programme de récupération de l'huile et du glycol 31

1,06 million de pneus ramassés

Taux de récupération de près de 100 %

289 000 litres de peinture ramassés

72,4 % de la peinture est récupérée et réutilisée



LETTRE AU MINISTRE

L'honorable Bruce Fitch
Ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux
Assemblée législative du Nouveau-Brunswick
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

Monsieur le Ministre,

Au nom des membres et du personnel de la Commission, j'ai l'honneur de soumettre notre rapport annuel pour l'année civile 2012. Ce rapport vous est remis conformément aux exigences de l'article 11 du *Règlement sur les matières désignées* (Règlement du Nouveau-Brunswick 2008-54) adopté en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement.*

Le président,

Murray Driscoll
Recycle NB



MEMBRES DE LA COMMISSION RECYCLE NB

1re rangée : Nancy Daamen, Thérèse Bourgeois, Grace Losier, Colombe Leblanc-King, Margaret Mayes

À l'arrière : Paul Losier, Murray Driscoll, Paul Després, Phillip Jensen, Bryan Howell, Borden P. DeLong, Roland Guitard

COUP D'ŒIL SUR RECYCLE NB

VISION

Assurer une gestion durable et respectueuse de l'environnement de tous les déchets au Nouveau-Brunswick.

MISSION

Gérer les programmes de réduction de déchets pour les matières désignées et assurer une intendance environnementale au Nouveau-Brunswick.

RÔLE

Faire en sorte que les matières désignées par le ministre de l'Environnement soient gérées d'une façon qui assure un environnement propre et sain.

Le mandat de Recycle NB est de gérer les programmes de réduction des déchets pour les matières désignées en vertu des dispositions de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* et d'assurer l'intendance environnementale de ces matières.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a établi l'organisme le 1er mai 2008 en vertu du *Règlement sur les matières désignées.* Il avait alors chargé Recycle NB de la gestion d'un programme de réduction des déchets de peinture. Il avait aussi transféré les droits et obligations de la Commission d'intendance des pneus du Nouveau-Brunswick au nouvel organisme.

En octobre 2012, le gouvernement a désigné l'huile et le glycol comme des matières visées par le *Règlement sur les matières désignées,* et Recycle NB collabore avec l'industrie à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un nouveau programme de récupération pour l'huile et le glycol.

Les membres et le personnel de Recycle NB sont déterminés à atteindre les meilleurs résultats possible pour l'environnement au Nouveau-Brunswick, et ils sont prêts à assumer la responsabilité d'autres programmes d'intendance et à faciliter l'adoption de futures initiatives provinciales d'intendance.

Recycle NB et ses intervenants poursuivront leurs efforts en vue d'un Nouveau-Brunswick sans déchets.

« Recycle NB et ses intervenants poursuivront leurs efforts en vue d'un Nouveau-Brunswick sans déchets. »

MESSAGE DU PRÉSIDENT



C'est mon dernier rapport annuel à titre de président de la Commission. Bien que j'éprouve une certaine tristesse à quitter l'organisme, je suis très fier de ce que les membres et le personnel de la Commission ont accompli. Travaillant ensemble, nous avons fait de grands pas vers l'atteinte d'un Nouveau-Brunswick sans déchets. L'année écoulée n'a pas fait exception. Permettez-moi de souligner certains faits saillants de 2012.

Au début de l'année, nous avons obtenu un financement du Fonds en fiducie pour l'Environnement pour effectuer un relevé des déchets sauvages. C'était le premier relevé du genre jamais effectué dans la province. Le relevé s'est distingué des dénombrements de déchets habituels par l'application de méthodes statistiquement éprouvées et reconnues pour déterminer les sites où procéder au relevé des déchets.

L'équipe, composée d'étudiants, a réalisé le relevé au cours de l'été. Le fait de savoir combien et quel type de déchets sauvages les gens jettent par la fenêtre de leur véhicule aidera le gouvernement à trouver des solutions qui sont fondées sur des données probantes.

Le programme d'écologisation de peinture a continué à bien performer, comme le montrent les chiffres. En effet, Product Care a ramassé plus de 289 000 litres de peinture, une augmentation de 12,5 % par rapport à 2011 qui s'explique en partie par l'ajout de six autres comptoirs de retour dans la province au cours de l'année.

Le programme d'intendances des pneus, bien qu'il s'agisse de notre programme le plus vaste et le plus solidement établi, continue à bénéficier d'une attention scrupuleuse de la part des membres et du personnel de la Commission. En 2012, les détaillants de pneus ont ramassé et envoyé à la TRACC plus de 1,06 million de pneus. Une comparaison avec les chiffres de vente révèle un taux de récupération de près de 100 %.

En octobre, le ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux a désigné l'huile et le glycol comme des matières à gérer. Le personnel a donc travaillé en collaboration avec l'industrie à l'élaboration d'un plan de gestion des déchets, et le nouveau programme doit entrer en vigueur en janvier 2014.

Recycle NB a maintenu son partenariat avec Habitat pour l'humanité afin de contribuer à briser le cycle de la pauvreté par la construction de logements abordables pour des familles dans le besoin. Nous avons fourni des bardeaux de toiture et de la peinture recyclée à l'organisme pour un projet réalisé à Saint John.

Je suis convaincu que les succès de cette année se répéteront l'année prochaine et, grâce au nouveau programme de récupération de l'huile et du glycol bientôt en marche, nous nous rapprocherons encore plus de notre objectif d'un Nouveau-Brunswick sans déchets.

Le président,



Murray Driscoll
Recycle NB

« Je suis convaincu que les succès de cette année se répéteront l'année prochaine »

GOUVERNANCE DE LA COMMISSION

Composition et structure de la Commission

Le ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux nomme les membres à Recycle NB conformément à l'article 4 du *Règlement sur les matières désignées* (Règlement du Nouveau-Brunswick 2008-54) afférent à la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*. Les membres de la Commission représentent toutes les régions de la province et les deux communautés linguistiques. Grâce à la diversité de leurs antécédents et de leurs expériences, les membres sont chacun en mesure d'apporter un point de vue unique au traitement des problèmes environnementaux qui touchent le Nouveau-Brunswick.

Les pouvoirs de la Commission sont établis à l'article 5 du *Règlement sur les matières désignées*. En gros, la Commission est chargée de déterminer la stratégie et les politiques de l'organisme, de fixer des objectifs pour la direction, d'approuver les budgets ainsi que de s'acquitter de ses obligations fiduciaires dans les domaines où le gouvernement provincial lui a confié la responsabilité d'intendance. La Commission exerce son rôle de surveillance des activités de Recycle NB au moyen des réunions ordinaires de la Commission et de ses comités. La Commission a établi deux comités : le comité de direction, et le comité des finances et de l'audit. Les intervenants sont inclus dans le fonctionnement de Recycle NB au moyen des comités consultatifs de l'industrie établis par la Commission.

Membres de la Commission et mandats au 31 décembre 2012



Murray Driscoll, président
Quispamsis (N.-B.)

M. Driscoll est un enseignant à la retraite et le maire de Quispamsis.

Mandat : du 15 juin 2010 au 14 juin 2013



Paul Losier, vice-président
Beresford (N.-B.)

M. Losier est maire de la ville de Beresford et président du conseil de la Commission des déchets solides Nepisiguit-Chaleur.

Mandat : du 15 juin 2010 au 14 juin 2013



Thérèse Bourgeois
Grand-Sault (N.-B.)

Mme Bourgeois a de l'expérience dans le secteur de l'accueil et du tourisme et elle est vice-présidente du club de ski de fond Kahoutek.

Mandat : du 15 juin 2010 au 14 juin 2013



Nancy Daamen
Hardwood Ridge (N.-B.)

Mme Daamen s'occupe de la prestation de soins de santé aux aînés et de développement de services communautaires.

Mandat : du 21 septembre 2011 au 20 septembre 2014



Borden P. DeLong
Brown's Flat (N.-B.)

M. DeLong est propriétaire-exploitant de Bor-Mar-Gar Printing et est actif dans divers organismes communautaires.

Mandat : du 21 septembre 2011 au 20 septembre 2014



Paul Després
Shediac (N.-B.)

M. Després est un ancien directeur commercial régional dans le secteur de la construction résidentielle et commerciale.

Mandat : du 8 juin 2010 au 7 juin 2013



Roland Guitard
Pointe-Verte (N.-B.)

M. Guitard est un cadre en assurance à la retraite et ancien maire adjoint de Pointe-Verte.

Mandat : du 15 juin 2010 au 14 juin 2013



Bryan Howell
Shediac Cape (N.-B.)

M. Howell est un ancien directeur général d'Encorp Atlantique maintenant à la retraite qui demeure actif dans l'élaboration de programmes de recyclage.

Mandat : du 19 juin 2009 au 17 juin 2015



Phillip Jensen
Fredericton (N.-B.)

M. Jensen est un cadre à la retraite de l'industrie de camionnage et ancien président de la Commission de gestion des déchets solides de Fredericton.

Mandat : du 12 avril 2010 au 11 avril 2013



Colombe Leblanc-King
Saint-André (N.-B.)

Mme Leblanc-King est une enseignante à la retraite qui demeure active dans le domaine des services communautaires et de la planification du développement.

Mandat : du 15 juin 2010 au 14 juin 2013



Grace Losier
Grand Bay-Westfield (N.-B.)

Mairesse de Grand Bay-Westfield, Mme Losier est active dans le développement des entreprises et le développement communautaire de la région.

Mandat : du 15 juin 2010 au 14 juin 2013



Grant Mitton
Moncton (N.-B.)

M. Mitton est un conseiller à la retraite en santé et sécurité au travail du ministère du Travail fédéral, région de l'Atlantique, et un grand amateur de plein air.

Mandat : du 19 juin 2009 au 18 juin 2012



Margaret Mayes
Salisbury (N.-B.)

Mme Mayes est propriétaire-exploitante d'une petite entreprise et une bénévole très active dans sa communauté.

Mandat : du 13 juillet 2012 au 13 juin 2015

Réunions de la Commission

La Commission a tenu sept réunions en 2012.
Les réunions ont eu lieu aux dates suivantes :

Date	Lieu
Le 10 février 2012	Fredericton
Le 20 avril 2012	Fredericton
Le 15 juin 2012	Moncton
Le 15 juin 2012	Moncton (assemblée générale annuelle)
Le 9 août 2012	Téléconférence
Le 7 septembre 2012	Fredericton
Le 7 décembre 2012	Fredericton

Présence aux réunions de la Commission

Le taux de présence aux réunions de la Commission a été de 96,4 %.

Membre	Réunions (7)	Membre	Réunions (7)
Murray Driscoll président	7	Paul Losier vice-président	7
Roland Guitard	6 sur 7	Thérèse Bourgeois	6 sur 7
Bryan Howell	7	Colombe Leblanc-King	7
Grant Mitton	3 sur 4	Grace Losier	7
Philip Jensen	7	Paul Després	7
Nancy Daamen	7	Borden P. DeLong	7
Margaret Mayes	3 sur 3		

Comité de direction

Recycle NB a approuvé la charte du comité de direction au début de 2011. Le comité est composé de quatre membres de la Commission (président et vice-président et deux autres membres). La Commission nomme les membres du comité par résolution. Le chef de la direction est membre d'office du comité.

Les attributions du comité sont les suivantes :

- Traiter les questions qui se posent entre les réunions ordinaires de la Commission.
- Donner une orientation stratégique générale et des conseils à la Commission.
- Donner des conseils à la présidence de la Commission et au chef de la direction.
- Établir des critères pour l'évaluation du rendement du chef de la direction.
- Évaluer le rendement du chef de la direction.
- Recommander à la Commission des niveaux de rémunération et d'avantages sociaux pour le personnel.
- Coordonner et superviser l'évaluation du rendement de la Commission.
- Assurer l'initiation des nouveaux membres de la Commission.

Membres

- **Murray Driscoll, président**
- **Colombe Leblanc-King**
- **Paul Losier**
- **Grant Mitton**



Comité des finances et de l'audit

Recycle NB a approuvé la charte du comité des finances et de l'audit au début de 2011. Le comité est formé de quatre membres de la Commission nommés par une résolution de la Commission ainsi que du chef de la direction, qui est membre d'office.

Les attributions du comité concernant la fonction finances sont les suivantes :

- Être les « yeux » de la Commission en matière de responsabilités fiduciaires.
- Donner des conseils généraux à la direction au sujet du budget annuel.
- Examiner les états financiers trimestriels.
- Examiner l'efficacité des systèmes de contrôle interne de l'organisme.
- Surveiller le respect des lois et des règlements applicables.
- Recommander des lignes directrices relatives à la politique de placement, lorsqu'il y a lieu.
- S'assurer de l'intégralité et de l'exactitude des rapports financiers.
- Étudier toute question financière qui relève raisonnablement de la compétence de la Commission.

Les attributions du comité concernant la fonction d'audit sont les suivantes :

- Examiner et déterminer la structure et l'étendue de la fonction d'audit interne.
- Examiner l'étendue et l'approche en matière d'audit de l'auditeur externe.
- Examiner le rendement de l'auditeur externe et recommander sa reconduction ou son renvoi.
- Étudier toute question d'audit qui relève raisonnablement de la compétence de la Commission.

Membres

- **Phillip Jensen,** président
- **Murray Driscoll**
- **Grace Losier**
- **Grant Mitton**

Comités consultatifs de l'industrie

Les intervenants de l'industrie sont invités à participer à la gestion des programmes de recyclage par l'entremise des comités consultatifs de l'industrie pour les pneus et la peinture, comités qui sont présidés par un membre de la Commission de Recycle NB. Ce régime de gouvernance permet à Recycle NB de profiter des connaissances et des conseils des intervenants au sujet des différentes questions et initiatives relatives aux programmes de la manière la plus efficiente et la plus équitable possible. Les comités consultatifs de l'industrie se réunissent régulièrement pour aider la Commission à s'acquitter de son mandat de surveillance des programmes. Ces comités offrent à la Commission une occasion unique de communication bilatérale et directe avec les deux industries et leurs intervenants. Les réunions sont l'occasion de discuter ouvertement des commentaires, des préoccupations et des suggestions exprimés et d'élaborer des solutions innovatrices pour relever les défis actuels et éventuels. La collaboration qu'offrent de tels partenariats avec les intervenants fait en sorte que les membres et le personnel de Recycle NB peuvent entendre, évaluer et appliquer régulièrement une diversité de points de vue.

Programme d'intendance des pneus
Membres du comité consultatif de l'industrie :

- **Recycle NB,** Paul Després, *président*
- **Recycle NB,** Jamie Seamans, *gestionnaire du programme d'intendance des pneus*
- **Détaillants de pneus,** Atlantic Tire Dealers Association, Frank Connor, *directeur général*
- **Concessionnaires d'automobiles**, New Brunswick Automobile Dealers Association, Jane Young, *directrice générale*
- **Commissions de gestion des déchets solides**, Commission des déchets solides Restigouche, Ian Comeau, *directeur général*
- **Transporteur et transformateur,** Tire Recycling Atlantic Canada Corporation, Stephen Richardson, *directeur de l'usine*

Programme d'écologisation de peinture
Membres du comité consultatif de l'industrie :

- **Recycle NB,** Paul Losier, *président*
- **Recycle NB,** Pat McCarthy, *gestionnaire du programme d'écologisation de peinture*
- **Propriétaires de marque,** Tim Dietrich, Home Hardware, directeur, ventes au détail
- **Mandataire de peinture,** Product Care Association* (Association des producteurs responsables), Mark Kurschner, *président*
- **Commissions de gestion des déchets solides,** Commission des déchets solides Nepisiguit-Chaleur Raymond Bryar, *directeur général*
- **Détaillants de peinture,** Canada Atlantique, Conseil canadien du commerce de détail, Jim Cormier, *directeur*
- **Transformateur**, Division du recyclage, Société Laurentide, Mario Clermont, *directeur général*
- **Transporteur -** Hebert's Recycling Inc **, Kevin Sargent, *président*

* remplaçant désigné : Mannie Cheung
** Remplaçant désigné

L'ANNÉE EN REVUE

Au cours de l'année 2012, Recycle NB a maintenu ses efforts pour veiller à ce que les matières désignées par le ministre de l'Environnement soient gérées d'une façon qui assure un environnement propre et sain. Les programmes de recyclage des pneus et de la peinture offrent des solutions accessibles qui peuvent être élargies à toutes les matières désignées. Ces programmes permettent de détourner ces matières des sites d'enfouissement de la province.



Donna Kelly, de Miramichi, a remporté le tirage au sort de Recycle NB/ Canadian Tire, se méritant quatre pneus d'hiver.

Programme pour les pneus hors route

Au nom des détaillants de pneus hors route du Nouveau-Brunswick, l'Atlantic Tire Dealers Association a lancé un programme de recyclage des pneus hors route le 1er janvier 2010. Ce programme volontaire facture des droits de recyclage aux consommateurs selon un barème progressif en fonction de la dimension et du poids combinés des pneus hors route qu'ils achètent. Puis, la TRACC transforme les pneus hors route usés en produits à valeur ajoutée très recherchés, dont le paillis de jardinage SuperShred. Recycle NB poursuit sa collaboration avec l'Atlantic Tire Dealers Association en vue de créer un programme complet de responsabilité élargie des producteurs pour les pneus.

Nouveau plan de gestion de la peinture

En août, Recycle NB a approuvé un nouveau plan de gestion de la peinture pour la période 2012-2015. L'objectif global du programme d'écologisation de peinture est de réduire l'impact des restants de peinture sur l'environnement par l'application de la hiérarchie en matière de prévention de la pollution, soit réduire, réutiliser et recycler.

L'huile et le glycol sont maintenant des matières désignées

Lorsque l'huile et le glycol sont devenus des matières désignées en octobre, Recycle NB a entamé la préparation d'un nouveau plan de gestion des déchets d'huile et de glycol. L'industrie a retenu la SOGHU/UOMA pour gérer le programme en son nom. L'élaboration du programme est en cours, et la mise en œuvre aura lieu en 2014.

Réalisation d'un relevé des déchets sauvages

Recycle NB, en partenariat avec Encorp Atlantique et le Fonds en fiducie pour l'Environnement, a fait le premier relevé de déchets sauvages de la province conçu scientifiquement. Une équipe a effectué un relevé à la grandeur de la province. Le but était d'établir des données de référence provinciales sur les déchets sauvages visibles le long des routes de la province. Au total, l'équipe a examiné 424 sites et parcouru plus de 8 400 km, et des milliers d'articles ont été trouvés.

Le relevé a porté sur différents types de matières et établi les marques des produits les plus souvent jetés. Il fournit un portrait de base à partir duquel élaborer de futurs programmes de recyclage et référencer le rendement des programmes actuels.

Au total, l'équipe a observé 7 270 articles, avec une moyenne de 17,2 déchets trouvés par site. La catégorie de déchets sauvages la plus abondante était, de loin, formée des contenants de service au volant/à emporter (service rapide), qui a constitué 23,92 % des déchets sauvages consignés. Parmi les contenants trouvés, les plus courants étaient les tasses jetables portant une marque de commerce (14,17 % des déchets). On ne peut faire autrement que conclure à une corrélation entre les déchets sauvages le long des routes et le service au volant/à emporter.

S'appuyant sur ce relevé de référence des déchets sauvages, Recycle NB incite le gouvernement à inclure les intervenants de l'industrie dans le processus de gestion des déchets. Il propose l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'intendance à responsabilité élargie des producteurs (REP) pour le Nouveau-Brunswick..



Projet de recyclage communautaire

Recycle NB a eu le plaisir de poursuivre son partenariat avec Habitat pour l'humanité. Durant l'année, l'organisme a donné des bardeaux de toiture et de la peinture pour un projet à Saint John. L'objectif d'Habitat pour l'humanité est de construire des logements sécuritaires et abordables et de favoriser l'accession à la propriété comme un moyen de briser le cycle de la pauvreté. Le principal objectif de notre partenariat est de construire des logements abordables pour des familles à faible revenu et de donner une nouvelle vie à des produits recyclés fabriqués à partir de peinture résiduelle et de pneus usés. Cette année, la région de Saint John a utilisé des bardeaux de toiture composites et de la peinture recyclée dans son projet de construction.

Il faut surmonter de nombreux défis pour exécuter un programme d'une telle complexité et aider les personnes les plus démunies. Recycle NB et les intervenants de l'industrie sont très heureux de pouvoir contribuer à une cause aussi louable. Voilà une autre façon pour Recycle NB de continuer à s'assurer que la véritable valeur des ressources « usées » est reconnue dans la province.

Les bardeaux fabriqués dans les installations de la TRACC à Minto sont expédiés à chaque chantier juste avant le début de la construction. La réaction et l'appui du public à l'égard des projets ont été extrêmement positifs. Les gens continuent à être agréablement surpris par la qualité élevée et l'apparence attrayante des bardeaux de toiture composites et de la peinture recyclée. Une garantie transférable de 50 ans sur les bardeaux de la TRACC et l'emploi de peinture durable à faibles émanations de COV de la Société Laurentide font que les nouveaux propriétaires auront moins de soucis relatifs à l'entretien dans l'avenir.



Éducation du public

Au cours de la Semaine de la réduction des déchets en octobre, Recycle NB a formé un partenariat avec Canadian Tire et l'Association canadienne de l'industrie du caoutchouc pour tenir des cliniques de vérification de la pression des pneus dans la province. Nous voulions rappeler aux gens du Nouveau-Brunswick que le maintien de la bonne pression dans les pneus de leur véhicule contribue à la réduction des déchets et à la sécurité du véhicule. C'est un petit geste qui va loin. L'Association canadienne de l'industrie du caoutchouc estime que les Canadiens gaspillent environ 643 millions de litres de carburant par année en raison de pneus incorrectement gonflés, ce qui représente l'émission d'un million de tonnes de dioxyde de carbone – un gaz à effet de serre – dans l'atmosphère.

Recycle NB apprécie le soutien de Canadian Tire et de l'Association canadienne de l'industrie du caoutchouc à l'égard du programme. Sans leurs ressources et leur savoir-faire, il n'aurait pas été possible de mener cette campagne.

DÉFIS ET POSSIBILITÉS

RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS (REP)

Le concept de la responsabilité élargie des producteurs (REP) n'est pas nouveau. Cela fait plus d'une décennie que de nombreux gouvernements partout dans le monde l'appliquent. Selon le principe de la REP, le producteur est responsable du produit tout au long de son cycle de vie au-delà de l'étape de sa consommation. Le producteur assume donc la responsabilité financière et physique de la gestion des déchets de ses propres produits.

Aperçu sur la responsabilité élargie des producteurs (REP)

Le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) a adopté le principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP), ce qui a incité de nombreuses provinces à chercher activement des moyens d'explorer et de promouvoir les programmes de REP.

Recycle NB veut traduire ses succès en nouvelles possibilités. À l'automne 2009, le CCME a approuvé en principe un plan d'action pancanadien pour la responsabilité élargie des producteurs et établi un groupe de travail pour donner des conseils sur l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de REP.

L'approche prévoit l'adoption progressive de programmes de REP pour les produits et matières prioritaires déterminés. Étant donné la complexité et la compétitivité des marchés mondiaux et nationaux, il se pourrait que, dans un marché relativement restreint comme celui du Canada, les signaux envoyés aux producteurs ne soient pas assez puissants en soi pour faire entrer la dimension environnementale dans la conception des produits et la gestion de la chaîne d'approvisionnement.

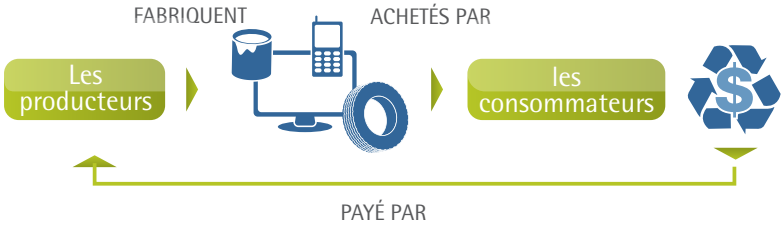
Pour appuyer les objectifs environnementaux de la responsabilité élargie des producteurs, d'autres mesures pourraient donc être nécessaires, par exemple l'écoétiquetage, des restrictions sur les substances dangereuses, des normes et règlements sur la teneur en matières recyclées, des politiques d'approvisionnement écologique, des ententes de performance environnementale ou des ententes volontaires ainsi que diverses autres possibilités (normes, interdictions, directives, outils éducatifs). Recycle NB continue à œuvrer en vue d'un avenir où la fabrication propre, la prévention de la pollution et le concept de zéro déchet sont des objectifs courants dans toutes les industries.

LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS :

Dans un système de gestion des déchets typique, les contribuables assument les coûts



La responsabilité élargie des producteurs transfère le coût de la gestion desdéchets des contribuables aux producteurs



Application de la responsabilité élargie des producteurs (REP)

Le fondement du principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP) est un transfert de responsabilité des gouvernements et des municipalités aux producteurs des biens qui sont consommés. Les programmes de REP modifient l'équilibre traditionnel des responsabilités parmi les fabricants et les importateurs de biens de consommation, les consommateurs et les gouvernements en ce qui a trait à la gestion des déchets. Tous les programmes de REP incluent les producteurs et les importateurs de biens fabriqués dans la gestion des déchets en fin de vie de leurs produits. Cette forme de gestion responsable des produits encourage l'efficience des systèmes, ce qui peut avoir de réels avantages pour la population du Nouveau-Brunswick. Lorsqu'il élabore des règlements relatifs à la REP, le gouvernement du Nouveau-Brunswick doit toujours s'assurer de la participation des intervenants de l'industrie au processus. Chaque article d'un règlement visant un produit donné doit être soigneusement soupesé, puisqu'il est susceptible d'établir une norme pour de futures initiatives. Au bout du compte, la REP décharge les autorités locales et les contribuables des conséquences juridiques, physiques et socioéconomiques de la gestion des déchets.

Avantages de la responsabilité élargie des producteurs (REP)

Les programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP) sont bénéfiques pour le Nouveau-Brunswick pour les raisons suivantes :

- La REP transfère les coûts de fin de vie aux producteurs et à d'autres dans la chaîne de production, plutôt que d'en faire porter le fardeau aux municipalités et aux contribuables.
- La REP procure aux producteurs ayant des coûts élevés de gestion en fin de vie un incitatif et une occasion de repenser leur produit afin d'abaisser ces coûts le plus possible.
- La REP crée des mesures incitatives qui amènent les producteurs à retirer les substances toxiques de leurs produits et à adopter une conception plus écologique des produits.
- La REP encourage l'innovation dans les techniques de recyclage, ce qui peut mener à la réduction du coût des produits pour les consommateurs.
- La REP crée un cadre solide pour l'élaboration continue de programmes sans qu'il soit nécessaire pour le gouvernement d'adopter d'autres mesures législatives.
- La REP contribue à réduire l'empreinte carbonique grâce à l'utilisation accrue de matières recyclées.
- Les programmes de REP mettent le Nouveau-Brunswick sur la voie de zéro déchet.







DÉCHETS ÉLECTRONIQUES

Un déchet électronique désigne tout matériel électronique qui est devenu inutilisable ou rendu en fin de vie. Les déchets électroniques comprennent des articles comme les téléviseurs, les postes de radio et les chaînes stéréo, les télécopieurs, les photocopieurs, les ordinateurs et les moniteurs, les imprimantes, les cartes de circuits imprimés et les fours à micro-ondes.

Chaque année, 50 millions de tonnes de déchets électroniques sont déversées dans les sites d'enfouissement de la planète. Or, une grande partie de ces déchets électroniques contient des substances nocives, dont le plomb, le mercure et le cadmium ne sont que quelques exemples. Ces substances polluent l'environnement et constituent un risque pour la santé. Les déchets électroniques contiennent aussi des métaux de valeur qui pourraient être recyclés, comme de l'or et du cuivre.

Le manque de possibilités pour recycler les déchets électroniques préoccupe les gens du Nouveau-Brunswick, et de nombreux citoyens exhortent Recycle NB à mettre en œuvre un programme de réduction des déchets pour ce type de matières.

À notre avis, les gens du Nouveau-Brunswick sont prêts à appuyer un autre programme de REP comme celui visant la peinture. Le succès remporté par le programme d'écologisation de peinture confirme que le public comprend comment fonctionnent les programmes de REP. Avec la collaboration des industries concernées, le recyclage des déchets électroniques sera un succès.

EMBALLAGE ET PAPIER IMPRIMÉ

En 2005, le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) a mis sur pied un groupe de travail sur la responsabilité élargie des producteurs (REP) en lui confiant le mandat de donner des conseils sur l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de REP au Canada.

Le groupe de travail a déterminé que l'emballage, qui constitue une partie importante du flux des déchets au Canada, est une priorité en ce qui concerne les programmes de REP. En fait, le plan d'action pancanadien de 2009 pour la responsabilité élargie des producteurs (REP) engage tous les gouvernements à travailler en vue de l'établissement de programmes de REP fonctionnels en matière d'emballage (entre autres) dans un délai de six ans et énonçait des principes généraux et des recommandations à l'intention des autorités de réglementation et des concepteurs de programmes provinciaux et territoriaux pour la réglementation, l'élaboration, la conception et la mise en œuvre de programmes de REP uniformes à la grandeur du Canada.

Le Manitoba, l'Ontario et le Québec sont dotés de programmes d'intendance pour l'emballage et le papier imprimé. La Colombie-Britannique prévoit lancer un tel programme en 2014.

À titre d'organisme chargé de superviser les matières désignées au Nouveau-Brunswick, Recycle NB collaborera avec le gouvernement provincial et les administrations municipales de la province, les autres provinces atlantiques, l'industrie et les intervenants pour évaluer la meilleure approche à adopter en ce qui concerne la gestion des déchets d'emballage et de papier imprimé.

ÉDUCATION ET SENSIBILISATION DU PUBLIC

Recycle NB gère les programmes de recyclage des matières désignées par le ministre de l'Environnement. Le succès de tels programmes dépend des gens du Nouveau-Brunswick, qui doivent être convaincus que le recyclage est important et qu'ils doivent l'intégrer à leurs habitudes quotidiennes.

Les plans de marketing et de communications intégrés sont axés sur la clientèle visée. Un tel plan doit regrouper tous les éléments de la communication, du marketing social et des relations publiques. Fondé sur la recherche, il fait en sorte que le bon message est transmis aux bonnes personnes au bon moment. Le plan relie les gens et les budgets aux meilleurs canaux de distribution afin d'atteindre notre clientèle. Il permet de bien préciser la clientèle que nous voulons joindre et les messages clés que nous voulons communiquer.

Nous ne pouvons pas attirer toute la population de la même manière. Nous devons déterminer nos auditoires cibles pour chaque programme, puis élaborer un plan de marketing et de communications qui les vise. Nous devons savoir comment notre clientèle prend ses décisions et répond aux questions clés qui se posent à elle.

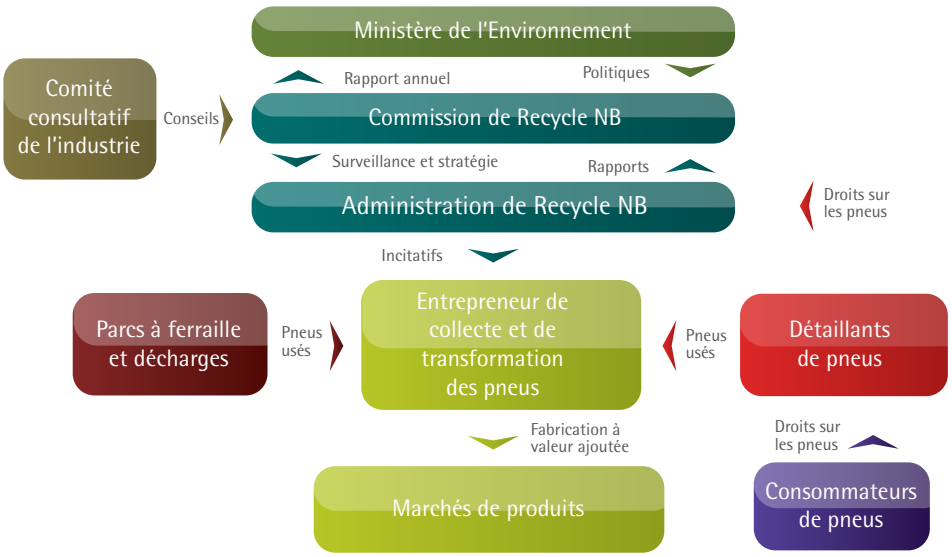
Il n'est pas facile de changer les comportements. Le marketing social est le moyen qui offre les meilleures chances de réussir.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

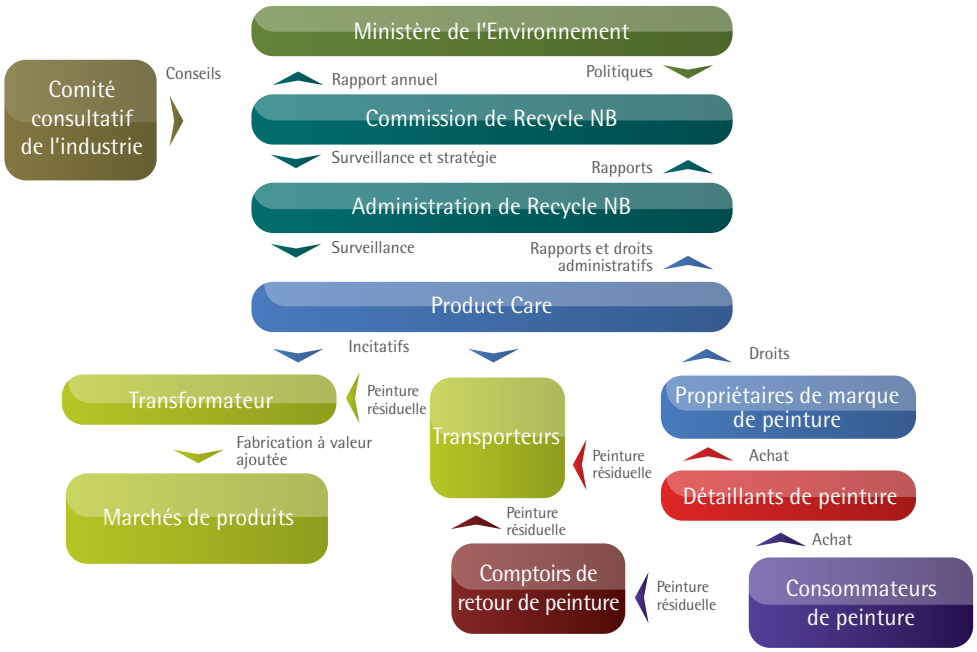
FACILITER LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Recycle NB voit à ce que ses programmes offrent des solutions accessibles et généralisées pour le recyclage de toutes les matières désignées et continuera à travailler à l'objectif global d'un Nouveau-Brunswick sans déchets.

Modèle des parties prenantes du PIP



Modèle des parties prenantes du PEP pour la REP



PROGRAMME D'INTENDANCE DES PNEUS (PIP)

Faits saillants

Le *Règlement sur les matières désignées* (Règlement du Nouveau-Brunswick 2008-54) afférent à la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* est entré en vigueur le 1er mai 2008. Le règlement a créé Recycle NB et, du même coup, transféré les droits et obligations de la Commission d'intendance des pneus du Nouveau-Brunswick à la nouvelle entité.

Depuis la mise en œuvre du programme de recyclage des pneus du Nouveau-Brunswick en 1996, l'équivalent de plus de 16 millions de pneus hors d'usage a été recyclé pour être transformé en nouveaux produits à valeur ajoutée grâce au programme. Un élément essentiel du succès continu du programme est la capacité de la Tire Recycling Atlantic Canada Corporation (TRACC) de trouver et de développer de nouveaux marchés clés pour les produits recyclés, ce qui augmente la quantité de caoutchouc dont elle a besoin pour répondre à la demande croissante des consommateurs. Comme la TRACC utilise de plus en plus de caoutchouc chaque année pour répondre à la demande des marchés, il se pourrait que le caoutchouc provenant des pneus usés du Nouveau-Brunswick en vienne à ne plus suffire pour satisfaire à ses besoins.

L'expansion du marché des bardeaux de toiture Moderne Slate par la TRACC est un bon exemple. La TRACC produit des millions de bardeaux chaque année. Une entente conclue avec un important distributeur de produits domiciliaires continue à assurer à la TRACC un accès sans précédent à l'un des réseaux d'approvisionnement les mieux intégrés en Amérique du Nord. Ce développement à lui seul pourrait faire augmenter de façon considérable le carnet de commandes de la TRACC pour les bardeaux qu'elle fabrique. Une conséquence directe sera la nécessité d'augmenter non seulement la capacité de fabrication, mais aussi la main-d'œuvre pour faire fonctionner l'équipement nouvellement installé. Le principal défi pourrait bien être l'approvisionnement en matières recyclées. Le programme d'intendance des pneus travaille pour les Néo-Brunswickois aussi bien en réduisant les déchets qu'en créant des avantages à long terme sur les plans de l'environnement et de l'économie ici même dans la province.

Pour répondre à la demande cette année, l'entreprise a agrandi ses installations de Minto et ajouté 10 employés à ses effectifs. L'entreprise s'est aussi efforcée d'élargir ses débouchés pour ses lames de chasse-neige. Les innovations appliquées au paillis de caoutchouc rendront ce produit encore plus populaire, car non seulement le produit aura l'apparence du paillis d'écorce, mais en plus il dégagera la même odeur que les paillis à base de bois.

Responsabilité élargie des producteurs (REP) et pneus hors route

Les pneus hors route sont les pneus dont sont équipés les véhicules comme les tracteurs agricoles, les chargeuses frontales et les énormes camions à benne basculante de l'industrie minière. Les pneus hors route sont conçus pour être utilisés dans des conditions de travail extrêmement rudes. Ces pneus peuvent avoir un diamètre gigantesque et un poids énorme, ce qui les rend difficiles à manipuler et à transporter. Par ailleurs, la solidité sur le terrain des pneus hors route présente aussi des défis importants sur le plan du recyclage. Enfin, tout comme les pneus plus petits utilisés sur les véhicules routiers, l'entreposage des pneus hors route peut constituer une menace pour l'environnement pour toutes sortes de raisons, dont le danger d'incendie et le risque de propagation du virus du Nil occidental.

De sa propre initiative, l'Atlantic Tire Dealers Association (ATDA) a démarré, pour le compte des détaillants de pneus hors route du Nouveau-Brunswick, un programme de recyclage des pneus hors route le 1er janvier 2010. En vertu de ce programme de REP volontaire, des droits de recyclage selon un barème progressif sont facturés aux consommateurs en fonction de la dimension et du poids combinés des pneus hors route qu'ils achètent. Les détaillants utilisent les fonds perçus pour contribuer aux coûts de recyclage des pneus hors route à l'usine de la TRACC à Minto, qui les transforme en produits à valeur ajoutée très recherchés comme le paillis SuperShred. Recycle NB continue à collaborer avec l'Atlantic Tire Dealers Association à l'élaboration d'un programme de REP pour les pneus.

Réalisations

Le ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick a confié à Recycle NB le mandat d'organiser un programme de gestion de produits pour les pneus hors d'usage. Grâce au programme d'intendance des pneus, Recycle NB offre un mécanisme qui permet à tous les détaillants de pneus au Nouveau-Brunswick de se conformer au *Règlement sur les matières désignées*. Le règlement vise quiconque vend des pneus neufs dans la province.

Ventes de pneus en 2012

Il y a plus de 700 détaillants de pneus titulaires d'une immatriculation au Nouveau-Brunswick. Il incombe à chaque titulaire de percevoir, au point de vente, un droit de recyclage de pneus sur chaque pneu neuf vendu. Les détaillants versent les droits perçus à Recycle NB, qui à son tour finance les activités de collecte, de transport et de recyclage des pneus usés.

Le programme est autosuffisant, ne recevant aucune aide financière du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

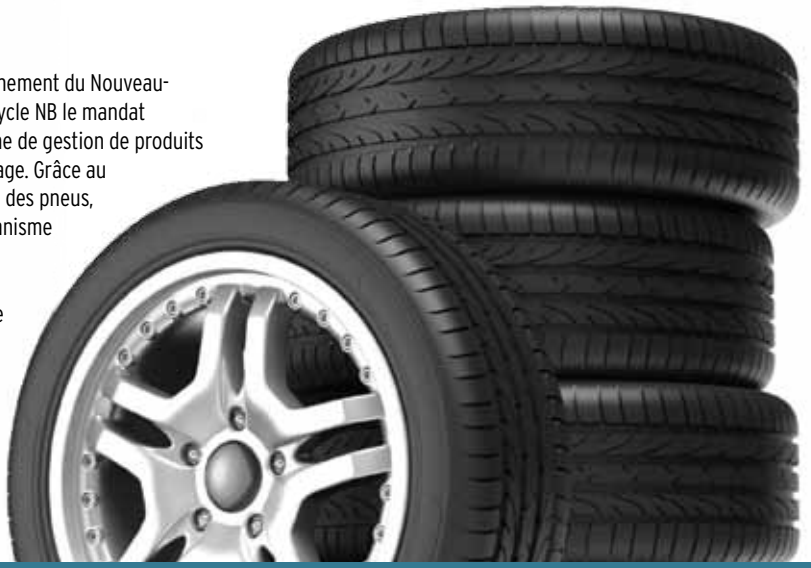
Pneus vendus (équivalents de pneu de passager) : 1 062 000 (contre 1 088 000 en 2011)

Collecte de pneus en 2012

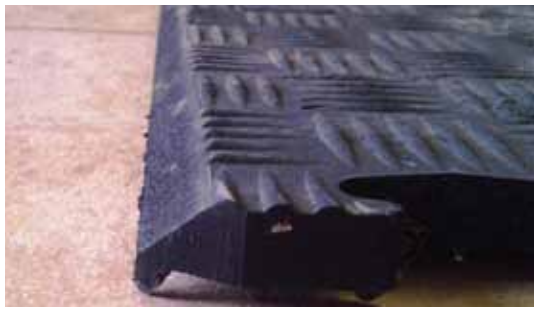
Chaque pneu hors d'usage déposé chez un détaillant de pneus du Nouveau-Brunswick doit être ramassé et envoyé à l'usine de recyclage de la TRACC à Minto pour la fabrication de produits à valeur ajoutée. Recycle NB surveille de près les taux de collecte afin d'assurer des règles du jeu équitables pour tous les détaillants de pneus de la province.

Pneus ramassés (équivalents de pneu de passager) : 1 063 000 (contre 1 074 000 en 2011)

Taux de récupération des pneus : 100,1 % (98,7 % en 2011)







Transformation des pneus en 2012

En vertu du système de redevance de déversement établi entre la TRACC et le gouvernement du Nouveau-Brunswick, les coûts de transformation des pneus sont payés une fois que les pneus hors d'usage ramassés sont comptabilisés dans les stocks de la TRACC. Les avantages d'un tel système sont notamment de réduire les frais d'administration et la fréquence des vérifications des stocks. De plus, l'entente est un premier pas positif pour faire du Programme d'intendance des pneus un programme de REP complet.

Année	2010	2011	2012
Pneus vendus*	1 125 000	1 088 000	1 062 000
Pneus ramassés*	1 149 000	1 074 000	1 063 000
Taux de récupération	102,1 %	98,7 %	100,1 %

**Exprimé en équivalents de pneu de passager (EPP), où 1 EPP représente environ 10 kg.*

Assurance de la qualité

Recycle NB est déterminé à faire en sorte que le degré de qualité des services offerts par le programme réponde aux besoins de la population du Nouveau-Brunswick.

Pour assurer la qualité du programme d'intendance des pneus, Recycle NB :

- analyse les rétroactions et prend des mesures pour améliorer le programme;
- analyse le plan de gestion du programme en vue d'améliorer l'exécution du programme;
- analyse les tendances et habitudes;
- fait des comparaisons avec d'autres programmes semblables en vigueur ailleurs.

Recycle NB continue à optimiser ses efforts et ses ressources en collaborant avec d'autres provinces à la vérification des détaillants de pneus par son appartenance à l'Association canadienne des organismes de recyclage des pneus (CATRA).

Durant l'année, Recycle NB a effectué la vérification de 14 détaillants de pneus; aucune constatation importante n'a découlé de ces vérifications.

Recycle NB a élaboré pour le programme d'intendance des pneus un plan de gestion préliminaire qu'elle a soumis au comité consultatif de l'industrie des pneus pour obtenir ses rétroactions avant son examen par la Commission de Recycle NB. Le ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux a approuvé le plan de gestion du programme d'intendance des pneus le 24 octobre 2011. Le plan de gestion des pneus usés approuvé peut être consulté sur le site Web à www.recyclenb.com.



PROGRAMME D'ÉCOLOGISATION DE PEINTURE (PEP)

Perspective historique

Le Règlement sur les matières désignées (Règlement du Nouveau-Brunswick 2008-54) afférent à la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* est entré en vigueur le 1er mai 2008. Le règlement a créé Recycle NB et lui a confié la responsabilité du programme d'écologisation de peinture, le premier programme de responsabilité élargie des producteurs (REP) au Nouveau-Brunswick.

Avec l'approbation du comité consultatif de l'industrie de la peinture de la Commission, en juin 2008, Recycle NB a retenu la Product Care Association (Association des producteurs responsables) comme mandataire des propriétaires de marque immatriculés en vertu du programme visant la peinture. Product Care a mis au point le programme d'écologisation de peinture du Nouveau-Brunswick pour le compte de l'industrie de la peinture en réponse au *Règlement sur les matières désignées* du Nouveau-Brunswick. Recycle NB a approuvé le premier plan du programme le 1er avril 2009 pour une période de trois ans.

Le plan de gestion de la peinture a été renouvelé en août 2012; il peut être consulté en ligne à www.recyclenb.com.

La première phase de la mise en œuvre du programme d'écologisation de peinture a consisté à transférer la responsabilité financière des commissions de gestion des déchets solides du Nouveau-Brunswick aux propriétaires de marque de peinture, ce qui devait être fait pour la fin de 2008. La deuxième phase a été l'établissement d'un réseau de comptoirs de retour partout dans la province. Le réseau des comptoirs de retour était en place en avril 2009. Depuis cette date, les propriétaires et les entreprises peuvent déposer gratuitement leurs restants de peinture aux comptoirs de retour de peinture situés un peu partout au Nouveau-Brunswick.

La deuxième phase de la mise en œuvre a comporté une campagne médiatique de sensibilisation publique organisée grâce aux efforts combinés de Product Care et de Recycle NB. Le plus important changement pour les propriétaires est le nombre accru de comptoirs de retour où aller porter les restes de peinture en vue de leur recyclage. Grâce à cet accroissement marqué de l'accessibilité, le nombre de personnes ayant recours au nouveau programme a monté en flèche. Les réactions tant du public que des commerces sont extrêmement encourageantes.

Certification ÉcoLogo

Le concept de construction verte va au-delà de l'utilisation de produits recyclés dans la construction; il s'agit d'utiliser des produits recyclés certifiés. La certification aide les consommateurs à repérer les produits les plus écologiques et les plus sécuritaires pour l'environnement. On compte plusieurs marques internationales de reconnaissance de la qualité pour l'environnement. Toutefois, il existe seulement deux certifications principales en Amérique du Nord : Écologo et Green Seal. L'industrie considère les deux certifications comme des marques de leadership environnemental.

Les produits de peinture recyclés tels que Boomerang et Rona Eco sont fabriqués à partir des restants de peinture et de teinture pour usage domestique qui ont été récupérés. Pour garantir la qualité de ces produits, environ 1 % de peinture neuve est ajouté pour que le lustre, la viscosité et le temps de séchage soient adéquats et uniformes.

Les émissions de composés organiques volatils (COV) des produits de Boomerang et de Rona Eco sont très faibles, ce qui leur a valu la certification ÉcoLogo. Ces produits sont écologiques sous tous les rapports. En effet, les contenants sont fabriqués à partir de plastique recyclé, et les étiquettes sont imprimées sur du papier certifié par le Forest Stewardship Council. Il n'est donc pas étonnant que les processus de certification progressistes de ces produits continuent à susciter une attention et un intérêt bien mérités.

Réalisations

Le plan d'écologisation de peinture offre aux intervenants de l'industrie le cadre nécessaire au fonctionnement d'un système de recyclage qui rend des comptes à toutes les parties intéressées et fait preuve de transparence.

En vertu du modèle de la responsabilité élargie des producteurs (REP), les dépenses engagées par le programme pour les coûts reliés à la surveillance, aux communications, à la vérification et à l'administration générale ainsi que toute autre dépense connexe sont pleinement remboursées par Product Care selon le principe du recouvrement des coûts. Recycle NB ne reçoit aucun financement direct du gouvernement pour le programme d'écologisation de peinture.

Ventes et collecte de peinture

Les données sur les ventes et la collecte de peinture pour l'année civile 2012 sont fournies par Product Care, comme l'exige le *Règlement sur les matières désignées* afférent à la *Loi sur l'assainissement de l'environnement.*

Ventes de peinture

La majeure partie de la peinture achetée est utilisée aux fins prévues, mais il arrive que le consommateur doive se débarrasser d'une partie inutilisée de la peinture qu'il s'est procurée. Pour financer les activités de recyclage du programme d'écologisation de peinture, le prix de chaque contenant comprend un droit de recyclage pour la peinture achetée chez l'un des plus de 500 détaillants de peinture de la province. Au 31 décembre 2012, on comptait 55 propriétaires de marque immatriculés auprès du programme d'écologisation de peinture, soit 7 de plus que l'année précédente. Les propriétaires de marque versent les droits de recyclage perçus à Product Care en fonction des volumes de vente. Product Care s'occupe de la gestion des activités conformément au plan de gestion approuvé.

Les membres du programme ont indiqué avoir vendu 2 023 822 unités de produits visés par le programme pour un volume liquide estimé à 5 212 841 litres, ce qui représente des ventes de plus de 14 281,75 litres de peinture par jour. En 2011, on a rapporté la vente de 1 888 405 contenants et de 5 129 399 litres.

Année	Peinture vendue (unités)	Volume liquide estimé
2012	2 023 822	5 212 841
2011	1 888 405	5 129 399
2010	2 028 487	5 725 316



Collecte de la peinture

Grâce au programme d'écologisation de peinture, les propriétaires et les entreprises peuvent rapporter leurs restes de peinture et de nombreux types de teintures, de vernis et d'aérosols à l'un des nombreux comptoirs de retour de la province. Au lancement du programme le 1er avril 2009, on comptait 46 comptoirs de retour de la peinture participants. Au 31 décembre 2012, il y avait 62 comptoirs de retour. Le nombre de comptoirs de retour montre que le programme continue de faciliter l'accès au recyclage de la peinture partout dans la province. Il est donc facile pour tous les gens du Nouveau-Brunswick de participer à la protection de l'environnement en recyclant leur peinture résiduelle.

Les comptoirs de retour peuvent être des détaillants, des commissions de gestion des déchets solides (incluant les journées de collecte spéciales) ou des centres de remboursement (pour les bouteilles consignées). Le programme fournit aux comptoirs de retour des bacs de récupération réutilisables et d'autres contenants tels que des barils. Un transporteur sous contrat ramasse les bacs remplis aux lieux de collecte et les remplace par des bacs vides. Le transporteur regroupe les bacs remplis à son entrepôt et, lorsque la quantité ramassée forme un plein chargement, il expédie cette peinture résiduelle aux transformateurs en vue de son recyclage.

Au total, 289 202 litres de peinture ont été ramassés durant l'année. Le volume de peinture résiduelle traitée durant l'année et la méthode d'élimination sont résumés dans le tableau suivant :

Pourcentage de peinture résiduelle selon la méthode d'élimination

Méthode	Volume (litres)	Pourcentage
Réutilisation (grâce au programme d'échange de peinture)	1 229	0,4 %
Recyclage	233 653	72,0 %
Site d'enfouissement	34 645	10,7 %
Récupération d'énergie	54 883	16,9 %
Total	324 410*	100 %

**Le volume total comprend la peinture ramassée durant l'année et la peinture déjà en entreposage.*





Le taux de recyclabilité/réutilisation de la peinture a baissé pour atteindre 72,4 % en 2012 comparativement à 87,7 % en 2011. Cela s'explique par le fait que Laurentide n'est plus en mesure de recycler et de commercialiser les peintures alkydes (à l'huile).

Recycle NB était au courant de cette situation et a approuvé ce changement relatif à l'élimination de la peinture en 2011.

En 2012, 72,0 % de la peinture a été recyclée en peinture neuve, tandis que 0,4 % a été réutilisée au moyen du volet échange de peinture du programme d'écologisation de peinture. La quantité de peinture résiduelle envoyée à la récupération d'énergie a augmenté pour atteindre 54 883 litres, ce qui est une augmentation importante par rapport aux 9 550 litres destinés au même usage en 2011.

Les résultats des indicateurs de rendement clés montrent que le programme d'écologisation de peinture fonctionne de manière efficace. La quantité de peinture ramassée a largement dépassé les attentes pour un nouveau programme, preuve irréfutable que les efforts déployés sur le plan de la communication portent ses fruits. L'entreprise de recyclage Laurentide de Victoriaville, au Québec, a commenté l'excellente qualité – et donc la recyclabilité – de la peinture reçue des participants au programme. Les matières non visées par le programme, qui consistent généralement dans des déchets ménagers dangereux, peuvent faire augmenter les coûts d'exploitation de façon considérable, coûts qui sont ensuite refilés aux consommateurs de peinture. Les comptoirs de retour et les participants au programme peuvent être fiers du fait que le taux de matières rapportées qui ne sont pas visées par le programme compte parmi les plus faibles de tous les programmes de recyclage de peinture du Canada.

Débouchés pour la peinture recyclée

Les gens du Nouveau-Brunswick cherchent constamment des moyens de réduire leurs déchets et de consommer de manière responsable. Notamment, de nombreux consommateurs conscientisés recherchent la peinture recyclée pour leurs besoins en décoration.

Les marchés de la peinture recyclée connaissent une croissance très rapide, surtout en raison des politiques d'approvisionnement écologique adoptées par les entreprises. L'approvisionnement respectueux de l'environnement, appelé « approvisionnement écologique », désigne le fait de choisir des biens et des services dont l'impact sur l'environnement est moindre. Cela signifie que les entreprises, en cherchant à prévenir la production de déchets et la pollution, doivent prendre en compte l'impact environnemental en plus du prix, du rendement et d'autres facteurs habituellement envisagés dans leurs décisions d'achat. En vertu de sa politique d'approvisionnement écologique, l'entreprise évalue les conséquences sur l'environnement qu'un produit peut avoir à chaque étape de son cycle de vie. L'évaluation doit prendre en considération les coûts de l'obtention des matières premières ainsi que de la fabrication, du transport, de l'entreposage, de la manutention, de l'utilisation et de l'élimination du produit.

En plus d'offrir une valeur exceptionnelle et des avantages pour l'environnement, la valeur ajoutée de la peinture est un aspect qui joue un rôle de plus en plus important dans le développement d'une « économie verte ». Recycle NB a confiance dans les perspectives qui s'ouvrent pour la peinture recyclée. L'organisme continuera à encourager les consommateurs à utiliser des produits écologiques pour leurs besoins en décoration. La majeure partie des déchets qui sont envoyés dans les sites d'enfouissement est générée par les secteurs institutionnel, commercial et industriel (ICI). Recycle NB cherchera à promouvoir auprès des secteurs ICI la nécessité de plus en plus pressante d'adopter des politiques d'approvisionnement écologique.



PROGRAMME DE RÉCUPÉRATION DE L'HUILE ET DU GLYCOL

Faits saillants

L'huile usagée et le glycol constituent une source importante de déchets liquides au Nouveau-Brunswick. Un litre d'huile peut contaminer un million de litres d'eau. Cependant, une fois recyclés, la plupart de ces produits peuvent être utilisés à de nombreuses reprises. En recyclant et en éliminant ces produits correctement, nous contribuons à protéger l'environnement et à réduire la quantité de déchets envoyée dans nos sites d'enfouissement.

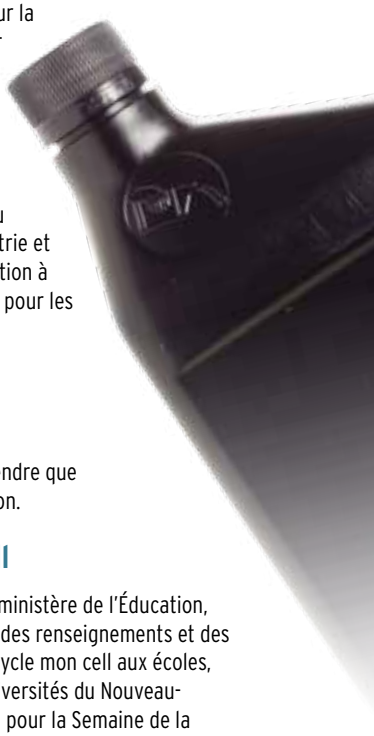
Dans le cadre des efforts qui se poursuivent pour protéger la propreté et la salubrité de l'environnement de la province, le gouvernement a instauré un nouveau programme de recyclage pour l'huile et le glycol. Le 24 octobre 2012, il a approuvé le Règlement 2012-92 en vertu de la Loi sur *l'assainissement de l'environnement.*

En vertu de ce règlement, l'huile, les filtres à huile, les contenants d'huile, le glycol et les contenants de glycol sont des matières désignées qui doivent être visées par un plan d'intendance.

Réalisations

À l'instar du programme d'écologisation de peinture, le programme de récupération de l'huile et du glycol est un programme de responsabilité élargie des producteurs (REP). En conséquence, les producteurs doivent s'occuper et payer les coûts de la gestion des déchets en fin de vie de leurs produits. En plus de décharger les municipalités et les contribuables du coût du recyclage, les programmes de REP incitent l'industrie à concevoir des produits qui occasionnent des coûts d'élimination et des risques liés au recyclage moins élevés.

Recycle NB travaille avec l'industrie à l'élaboration d'un plan et d'un programme de gestion des déchets qui entreront en vigueur en 2014. Un mandataire unique sera chargé de gérer le programme du Nouveau-Brunswick pour le compte de l'industrie. Plutôt que de demander à chaque propriétaire de marque d'établir son propre programme de récupération, il y aura un seul programme pour la province. Le fait d'avoir un seul programme et un seul mandataire offre de nombreux avantages, notamment des économies de coûts, des règles du jeu équitables pour l'industrie et des points de récupération à l'échelle de la province pour les consommateurs.



ACCROÎTRE L'ÉDUCATION ET LA SENSIBILISATION DU PUBLIC

Recycle NB met l'accent sur l'éducation de la population du Nouveau-Brunswick à l'égard de l'environnement pour l'aider à comprendre que les déchets sont une ressource précieuse, tout en soulignant que le recyclage est une solution de rechange viable à leur élimination.

Réalisations

Recycle NB a mis en œuvre plusieurs plans de marketing et de communications en 2012. Notre objectif est d'inciter les gens du Nouveau-Brunswick à intégrer le recyclage à leurs habitudes quotidiennes et de leur offrir un accès facile à des renseignements sur le recyclage.

Sensibilisation communautaire

Nous avons continué à transmettre notre message au sujet du recyclage aux dirigeants communautaires lors de foires commerciales tenues dans la province. Les visiteurs qui se sont arrêtés au kiosque de Recycle NB ont manifesté un intérêt à l'égard du programme d'écologisation de peinture et demandent aussi le recyclage des déchets électroniques.

Semaine de l'environnement

Au cours de la Semaine de l'environnement, une campagne publicitaire à la radio, dans les journaux et sur Facebook a incité les gens du Nouveau-Brunswick à recycler leur peinture résiduelle.

Semaine de la réduction des déchets

Depuis 2001, une coalition de groupes non gouvernementaux, de groupes écologiques à but non lucratif et de gouvernements à travers le Canada organise la Semaine de la réduction des déchets.

Le message de la Semaine de la réduction des déchets invite tous les Canadiens à agir en adoptant des choix qui tiennent compte de l'environnement. La réduction des déchets est une des solutions aux nombreux défis environnementaux que sont, par exemple, le changement climatique, la pollution de l'eau et la préservation des ressources naturelles.

Pour marquer la Semaine de la réduction des déchets, nous avons réalisé trois campagnes publicitaires.

Trop bon pour être gaspillé

Une campagne sous forme de publicité à la radio, d'annonces dans les journaux, de promotion sur le site Web, d'annonces sur le Web et de publipostage a eu lieu pour encourager les propriétaires à recycler leurs restes de peinture. Les annonces et la carte du publipostage comportaient un code QR pour permettre aux lecteurs d'accéder facilement au site Web de Recycle NB afin de savoir où aller porter leur peinture résiduelle. La portée potentielle de la campagne était d'environ 14 500 ménages.

Recycle mon cell

Avec la permission du ministère de l'Éducation, Recycle NB a distribué des renseignements et des affiches sur le Défi Recycle mon cell aux écoles, aux collèges et aux universités du Nouveau-Brunswick. La coalition pour la Semaine de la réduction des déchets nationale a mis l'affiche du Nouveau-Brunswick sur son site Web à l'intention de l'ensemble du pays. La portée potentielle de la campagne dépassait les 100 000 étudiants.

Cliniques de pneus Sous pression

Maintenir la pression recommandée dans les pneus de son véhicule est une stratégie gagnante. Une pression trop basse des pneus peut compromettre la sécurité du véhicule, contribue au réchauffement climatique et augmente la consommation d'essence. Mesurer la pression des pneus tous les mois est un geste qui réduit le réchauffement de la planète et mène à des économies d'essence.

Recycle NB, Canadian Tire et l'Association canadienne de l'industrie du caoutchouc ont formé un partenariat pour parrainer des cliniques de vérification de la pression des pneus aux magasins Canadian Tire de la province durant la Semaine de la réduction des déchets.

AJOUTER DE LA VALEUR

Grâce aux avances technologiques et aux marchés émergents de produits recyclés, Recycle NB s'efforce d'ajouter de la valeur aux déchets et d'assurer ainsi la stabilité à long terme des programmes.



Recyclage à valeur ajoutée

Recycle NB est très désireux de tirer la pleine valeur des ressources recyclées comme les pneus usés ou les restes de peinture. Le succès du programme d'intendance des pneus à cet égard est reconnu à l'échelle nationale et internationale. Des pays de partout dans le monde communiquent avec Recycle NB pour voir comment adapter cette formule gagnante à leur propre situation. On peut se demander comment un programme de recyclage des pneus d'une petite province canadienne a pu susciter un tel intérêt. La raison est très simple : le recyclage à valeur ajoutée.

Les fabricants de biens ont besoin de matières premières pour fabriquer leurs produits. Le fabricant transforme ces matières premières en produits finis. Ces biens répondent à une demande du marché et sont vendus à des clients industriels, commerciaux ou résidentiels.

Le recyclage à valeur ajoutée renverse le processus. L'innovation, la collaboration et des solutions créatives permettent de transformer des matières en fin de vie en de nouveaux produits. Ainsi, au lieu d'acheminer la peinture et les pneus vers nos sites d'enfouissement, on reconnaît la valeur réelle des ressources que sont les déchets du Nouveau-Brunswick

Le développement des marchés est un pilier crucial du succès à long terme des programmes de Recycle NB.

Un autre pilier est l'engagement et les actions de chaque citoyen du Nouveau-Brunswick. La réaction et l'appui du public, qui doit faire le tri quotidien de ses matières recyclables, ont une incidence directe sur le résultat net des programmes.

Recycle NB a constaté que les gens veulent de plus en plus savoir comment bien préparer et trier les matières recyclables, car ils voient la corrélation grandissante entre les prix des biens qu'ils achètent et leurs efforts en matière de recyclage. Le nombre croissant de programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP) au Canada renforce cette connexion.

Le recyclage à valeur ajoutée est un système en vertu duquel la nature et le commerce coexistent avantageusement. L'approche fondée sur la REP appliquée à la conception des programmes incite les industries à se transformer en adoptant un design intelligent sur le plan écologique. Quand un programme de REP est bien fait, il crée une synergie qui motive les industries à être plus durables tout en restant prospères. Les produits de la TRACC, tous fabriqués, au moins partiellement, à partir de pneus hors d'usage, sont une illustration tangible d'une telle approche. De même, la Société Laurentide développe continuellement des produits innovateurs à base de peinture recyclée.

Une approche qui a donné des résultats probants pour les programmes du Nouveau-Brunswick est le développement de marchés qui font naître une demande pour des produits recyclés. Cela signifie que des idées de produits sont développées en réponse aux forces du marché, que ce soit une demande venant des consommateurs ou le désir d'un fabricant d'accroître sa part de marché.

Au siècle dernier, il arrivait que les efforts de recyclage aboutissent à la mise au point de produits de qualité inférieure. Or, les produits recyclés modernes sont reconnus comme des solutions de rechange légitimes aux produits fabriqués à partir de matières neuves. Plusieurs facteurs, y compris le nouveau mouvement pour un développement durable et des bâtiments écologiques, renforcent la demande pour des produits moins gourmands en ressources. Par ailleurs, le gouvernement peut stimuler les marchés au moyen de politiques comme l'approvisionnement écologique. Recycle NB considère l'approvisionnement écologique comme un aspect clé à développer.

De nos jours, les consommateurs prennent souvent en considération plusieurs facteurs avant d'acheter un bien. Les préoccupations environnementales jouent un rôle important dans leurs décisions. Que ce soient des surfaces en caoutchouc plus sécuritaires pour les cours d'école et les parcs, du paillis pour un aménagement paysager exigeant peu d'entretien et faisant une utilisation plus efficace de l'eau, ou de la peinture recyclée à faibles émissions de COV, les consommateurs consciencieux ont tendance à graviter vers les biens recyclés. Le recyclage des produits en fin de vie est un concept qui les interpelle. C'est un moyen de protéger l'environnement pour les générations futures.

Les résultats encourageants obtenus par les programmes visant la peinture et les pneus indiquent clairement que les gens du Nouveau-Brunswick appuient l'approche à valeur ajoutée du recyclage. Les citoyens veulent se responsabiliser face aux questions liées aux déchets et considèrent que le recyclage à valeur ajoutée est bénéfique pour l'ensemble du Nouveau-Brunswick.

FAIRE PREUVE DE TRANSPARENCE ET RENDRE DES COMPTES

Recycle NB est déterminé à rendre des comptes et à faire preuve de transparence dans ses processus et continuera à chercher des moyens d'améliorer son rendement à cet égard.

Reddition de comptes

Recycle NB s'acquitte de son engagement en matière de reddition de comptes par un examen continuel des politiques et des pratiques de la Commission. Des mécanismes de rapport clés tels que l'approbation par la Commission du rapport annuel et des plans de gestion des matières désignées forment un élément fondamental de cet engagement. Par ailleurs, un cabinet d'auditeurs externes fait l'audit des états financiers. Cet audit garantit que l'organisme se conforme aux principes comptables généralement reconnus (PCGR), et toutes les constatations sont présentées au comité des finances et de l'audit avant d'être étudiées par la Commission plénière. La Commission continue à chercher des moyens d'améliorer sa reddition de comptes en maintenant un dialogue continu avec les comités consultatifs de l'industrie. Les constatations et les recommandations qui émergent de ces discussions sont ensuite étudiées en vue de leur intégration aux pratiques de gouvernance internes.

Transparence

Recycle NB continue d'expliquer ses activités en détail à la population au moyen de son rapport annuel, de la participation active des comités consultatifs de l'industrie et de son utilisation du large éventail de moyens de communication à sa disposition. Une telle transparence dépasse les exigences établies par le *Règlement sur les matières désignées* et vise à fournir en tout temps le plus d'information possible à la population de la province. L'engagement des gens du Nouveau-Brunswick est essentiel pour que Recycle NB puisse s'acquitter de sa mission et atteindre ses objectifs.

Recycle NB croit fermement dans le *Règlement sur les matières désignées* et adhère à son principe d'interdire l'interfinancement de la gestion de matières provenant de flux de déchets distincts. Recycle NB comprend l'importance de veiller à que les consommateurs du Nouveau-Brunswick paient uniquement pour le coût réel des flux de déchets qui sont créés et gérés.

ASSURER UNE VIABILITÉ FINANCIÈRE

Recycle NB s'efforce constamment de mériter la confiance du public en se montrant financièrement viable malgré la situation économique difficile.





ACRONYMES ET GLOSSAIRE

Voici une liste d'acronymes et un glossaire pour faciliter la compréhension du rapport annuel de Recycle NB.

Acronymes

ADSNB - Association des déchets solides du Nouveau-Brunswick

ATDA – Atlantic Tire Dealers Association

CATRA – Canadian Association of Tire Recycling Agencies

CCME – Conseil canadien des ministres de l'environnement

DMD - Déchets ménagers dangereux

EPP – Équivalent de pneu de passager (1EPP =10 kg)

FSC – Forest Stewardship Council

LEED – Leadership in Energy & Environmental Design

NBADA – New Brunswick Auto Dealers Association

PCGR – principes comptables généralement reconnus

PEP – Programme d'écologisation de peinture

PIP – Programme d'intendance des pneus

REP – responsabilité élargie des producteurs

TRACC – Tire Recycling Atlantic Canada Corporation

VOC – Composés organiques volatils

GLOSSAIRE

Au-delà des déchets, une campagne d'éducation de Recycle NB, est une approche de gestion des déchets dangereux et des déchets solides dont l'objectif est clair et simple : dans la mesure du possible, réduire la quantité de déchets et de sous-produits toxiques générée tout en traitant les matières restantes comme des ressources, ce qui contribue à la santé économique, sociale et environnementale.

Composés organiques volatils (COV) : composés chimiques organiques émis sous forme de gaz à partir de certains solides ou liquides. Les COV comprennent diverses substances chimiques, dont certaines peuvent avoir des effets à court ou à long terme sur l'environnement et la santé humaine.

Déchets ménagers dangereux (DMD) : produits chimiques couramment employés pour l'entretien ménager et dont le propriétaire veut se débarrasser. Ces produits présentent bon nombre des mêmes dangers que les produits dangereux réglementés en raison de leurs caractéristiques, soit réactivité, inflammabilité, corrosivité, toxicité et persistance. La peinture, les pesticides, les bonbonnes de propane, les piles, les seringues, l'huile à moteur usagée et de nombreux produits de nettoyage ne sont que quelques exemples de déchets ménagers dangereux qu'on utilise régulièrement. Ces produits doivent être utilisés et éliminés de façon responsable.

EPP (équivalent de pneu de passager) : méthode reconnue par l'industrie pour comparer les pneus vendus aux pneus ramassés en vertu du programme. En convertissant le nombre de pneus par une valeur en poids, le programme peut suivre de manière efficiente les statistiques sur les indicateurs de rendement clés au fil du temps.

Gestion responsable de produits : un concept qui centre la protection de l'environnement sur le produit, et la réduction de son impact sur l'environnement est la responsabilité de chaque intervenant tout au long de la vie du produit. Pour les fabricants, cela signifie planifier et, s'il y a lieu, payer le recyclage ou l'élimination du produit en fin de vie. Pour y parvenir, le fabricant peut, par exemple, reformuler le produit pour utiliser moins de substances dangereuses dans sa fabrication, le rendre plus durable, réutilisable et recyclable et faire entrer des matières recyclées dans sa fabrication. Pour les détaillants et les consommateurs, cela signifie jouer un rôle actif en s'assurant que le produit est correctement éliminé ou recyclé en fin de vie.

Matières désignées : flux de déchets que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a soumis aux dispositions de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement.* Le gouvernement confie la gestion de chaque flux des déchets à une commission d'intendance. Une commission peut être responsable d'une ou de plusieurs matières désignées. Au Nouveau-Brunswick, la commission d'intendance pour les pneus et la peinture est Recycle NB.

Pneus hors route : généralement, pneus utilisés dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie, de la construction et de l'exploitation minière. La gestion de ces pneus présente plusieurs difficultés en raison de leur dimension, de leur poids et de leur durabilité.

Responsabilité élargie des producteurs (REP) : une stratégie visant à promouvoir l'intégration des coûts environnementaux engendrés par les biens tout au long de leur cycle de vie à la valeur marchande des produits. La REP encourage les fabricants à concevoir des produits plus écologiques en tenant les producteurs responsables des coûts de la gestion de leurs produits en fin de vie. Cette approche incite les fabricants à internaliser le coût du recyclage dans le prix du produit. Le principe qui sous-tend la REP est le suivant : comme ce sont les producteurs (généralement des propriétaires de marque) qui ont le plus grand contrôle sur la conception et la mise en marché du produit, ce sont aussi eux qui sont les mieux placés pour réduire la toxicité des produits et les déchets et en assumer la responsabilité.

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés

Frederick Square
77, rue Westmorland, bureau 700
Fredericton (NB) E3B 6Z3
Téléphone (506) 856-4400
Télécopieur (506) 856-4499
www.kpmg.ca

Au conseil d'administration de Recycle Nouveau-Brunswick

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Recycle Nouveau-Brunswick, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2012, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercices clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément auxnormes Canadiennes comptables pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, etnotamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération lecontrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'entité tire une partie de ses produits du recouvrement de droits d'intendance prélevés sur les pneus, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*, dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits provenant de ces droits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les comptes de l'entité, et nous n'avons pas pu déterminer si certains ajustements auraient dû être apportés aux montants des produits, de l'excédent des produits sur les charges, de l'actif, du passif et des actifs nets non affectés.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du bilan de Recycle Nouveau-Brunswick au 31 décembre 2012, ainsi que de ses gains et ses pertes de réévaluation, de résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normesCanadiennes comptables pour le secteur public.

KPMG LLP

Comptables agréés

Le 16 mai 2013
Fredericton, Canada
KPMG LLP

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International, Coopérative (« KPMG International »), entité suisse. KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

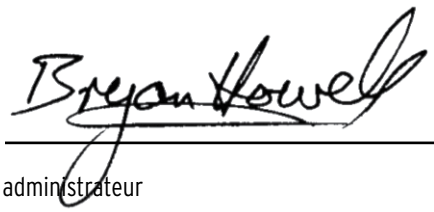
Bilan

Au 31 décembre 2012, avec chiffres correspondants de 2011

	2012	2011
Actif		
Actifs à court terme		
Encaisse	247 047 $	389 306 $
Débiteurs (note 2)	760 790	859 097
Charges payées d'avance	3 247	3 247
Recevable pour le programme REP (note 3)	-	24 330
	1 011 084	**1 275 980**
Immobilisations (note 4)	79 957	103 844
Placements (note 5)	531 323	525 330
	1 622 382 $	**1 905 154 $**
Passif et solde de fonds		
Passif		
Créditeurs et charges à payer	392 635 $	436 514 $
Payable pour le programme REP (note 3)	1 039	-
Avantages sociaux futurs (note 7)	33 198	26 799
	426 872	**463 313**
Solde de fonds		
Investis en immobilisations	79 975	103 844
Non affectés	1 115 535	1 337 997
	1 195 510	**1 441 841**
Obligations contractuelles (note 9)		
Éventualités (note 10)		
	1 622 382 $	**1 905 154 $**

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,



administrateur

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

État des résultats
Exercice clos le 31 décembre 2012, avec chiffres correspondants de 2011

	2012	2011
Produits		
Programme d'écologisation de peinture	124 632 $	127 884 $
Programme d'intendance des pneus	4 190 306	4 442 767
Autre	26 798	-
	4 341 736	**4 570 651**
Charges		
Programme d'intendance des pneus (tableau 1)	4 422 664	4 465 127
Programme d'écologisation de peinture (tableau 2)	124 632	127 884
Programme de récupération de l'huile et du glycol (tableau 3)	26 494	-
Autre	26 798	-
	4 600 588	**4 593 011**
Insuffisance des produits sur les charges avant les éléments suivants	**(258 852)**	**(22 360)**
Autres revenus		
Revenus de placement	12 349	13 974
Autre revenu	172	-
	12 521	**13 974**
Insuffisance des produits sur les charges	**(246 331) $**	**(8 386) $**

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

État de l'évolution des actifs nets
Exercice clos le 31 décembre 2012, avec chiffres correspondants de 2011

	Investis en immobilisations	Non affectés	Gains de réévaluation cumulés	Total 2012	Total 2011
Solde au début de l'exercice	103 844 $	1 337 997 $	- $	1 441 841 $	1 450 227 $
Insuffisance des produits sur les charges	(33 811)	(212 520)	-	(246 331)	(8 386)
Variation nette des investissements en immobilisations	9 942	(9 942)	-	-	-
Solde à la fin de l'exercice	**79 975 $**	**1 115 535 $**	**- $**	**1 195 510 $**	**1 441 841 $**

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

État des flux de trésorerie
Exercice clos le 31 décembre 2012, avec chiffres correspondants de 2011

	2012	2011
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits sur les charges	(246 331) $	(8 386) $
Éléments sans effet sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations	33 811	27 608
Charges au titre des avantages sociaux futurs	6 399	8 169
	(206 121)	**27 391**
Variation du fonds de roulement hors caisse lié aux activités de fonctionnement		
Diminution (augmentation) des débiteurs	98 307	(151 025)
Diminution (augmentation) de recevable pour le programme REP	24 330	(24 330)
Diminution de créditeurs et charges à payer	(43 879)	(11 591)
Augmentation (diminution) de payable pour le programme REP	1 039	(39 276)
	(126 324)	**(198 831)**
Activités d'investissement		
Augmentation des placements	(5 993)	(5 812)
Activités liées aux immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	(9 942)	(93 378)
Diminution de l'encaisse	(142 259)	(298 021)
Encaisse au début de l'exercice	389 306	687 327
Encaisse à la fin de l'exercice	**247 047 $**	**389 306 $**

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers
Exercice clos le 31 décembre 2012

Recycle Nouveau-Brunswick (la « Commission ») est un agent de la Couronne et a été constituée en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*. La gestion de la collecte et du recyclage de pneus usés et de peinture de bâtiment au nom du ministère de l'Environnement de la province du Nouveau-Brunswick constitue sa principale activité.

1. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été établis selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La Commission a choisi d'appliquer la série de chapitres 4200 concernant les organismes sans but lucratif du secteur public.

a) Droits

La Commission comptabilise les droits relatifs aux pneus usés lorsqu'un montant en espèces est reçu des détaillants de pneus ou est à recevoir d'eux. Afin d'inscrire en tant que débiteurs les droits que doivent verser les détaillants de pneus pour l'exercice en cours, la Commission utilise le 31 janvier de l'année suivante comme date de clôture.

b) Programme

Le Programme d'écologisation de peinture est un programme de Responsabilité élargie des producteurs (« REP »), et la méthode du recouvrement des coûts est employée à son égard. Chaque producteur de peinture se voit imposer des droits qui servent à couvrir les coûts éducatifs et administratifs du programme.

c) Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est déterminé selon la méthode linéaire et les taux annuels suivants :

Bien	Taux
Immeubles - Améliorations locatives	**5 ans**
Mobilier et agencements	**5 ans**
Matériel informatique	**3 ans**
Équipement opérationnel	**3 ans**

d) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges des exercices visés. Les éléments faisant l'objet d'estimations significatives comprennent les immobilisations et les avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

e) Actifs financiers et passifs financiers

L'encaisse et les placements sont classés dans la catégorie de la juste valeur. Les gains non réalisés et les pertes non réalisées provenant des variations de la juste valeur de ces actifs financiers sont comptabilisés dans les gains et les pertes de réévaluation à la clôture de chaque période.La juste valeur est déterminée en fonction du cours acheteur coté. Les ventes et les acquisitions de placement sont comptabilisées à la date de transaction, les coûts de transaction étant comptabilisés comme une charge.

f) Congés de maladie

Les membres du personnel de la Commission ont droit à des prestations relatives aux congés de maladie payés, lesquels peuvent être cumulés jusqu'à un maximum de 240 jours, mais ne peuvent être acquis. Conformément aux avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés des normes comptables pour le secteur public, la Commission comptabilise le passif au cours de la période où le salarié rend les services.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)
Exercice clos le 31 décembre 2012

2 Débiteurs

	2012	2011
Comptes clients	606 047 $	691 671 $
Taxe de vente	154 743	167 426
	760 790 $	**859 097 $**

3. Débiteurs et créditeurs du programme REP

Aux termes de l'entente de Responsabilité élargie des producteurs (« REP »), les coûts engagés par la Commission dans le cadre de l'administration du programme REP seront imputés annuellement aux producteurs. Toute somme excédentaire reçue des producteurs par rapport aux coûts engagés a été inscrite à titre de passif à la clôture de l'exercice, puisqu'elle sera créditée aux paiements subséquents des producteurs au cours du prochain exercice. Tout excédent du coût engagé sur les sommes reçues a été inscrit à titre de débiteur en fin d'exercice.

4. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2012 Valeur comptable nette	2011 Valeur comptable nette
Immeubles - Améliorations locatives	70 935 $	21 280 $	49 655 $	63 841 $
Mobilier et agencements	71 435	52 750	18 685	26 241
Matériel informatique	107 067	96 209	10 858	13 762
Équipement opérationnel	933	156	777	-
	250 370 $	**170 395 $**	**79 975 $**	**103 844 $**

L'amortissement pour l'exercice s'élève à 33 811 $ (27 608 $ en 2011).

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)
Exercice clos le 31 décembre 2012

5. Placements

	2012		2011	
	Juste valeur marchande	Coût	Juste valeur marchande	Coût
Compte Surintérêt Altamira	103 196 $	103 196 $	101 957 $	101 957 $
Compte d'épargne-placement pour entreprises de la Banque Manuvie	103 512	103 512	102 218	102 218
Compte d'épargne à intérêt élevé Renaissance (5000)	120 264	120 264	118 938	118 938
Compte d'épargne-placement, RBC série A (2001)	102 581	102 581	101 301	101 301
Fonds du marché monétaire Plus TD série I	101 770	101 770	100 916	100 916
	531 323 $	**531 323 $**	**525 330 $**	**525 330 $**

À l'exception des fonds du marché monétaire qui sont de niveau 2, tous les placements sont de niveau 1 puisque leur valeur peut être fondée sur des cours cotés sur des marchés actifs.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)
Exercice clos le 31 décembre 2012

6. Gestion des risques financiers

La Commission est exposée aux risques suivants en raison de l'utilisation qu'elle fait des instruments financiers : risque de crédit, risque de marché et risque de liquidité.

Le conseil d'administration a identifié les risques et les préoccupations importants, et a approuvé le cadre de la politique de placements. La direction surveille les risques et la conformité au cadre de la politique.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que la Commission subisse une perte financière si une contrepartie à un instrument financier n'est pas en mesure de respecter ses obligations contractuelles. Ce risque découle principalement de certains actifs financiers détenus par la Commission comme l'encaisse, les débiteurs au titre du programme REP et les placements.

La Commission gère son risque de crédit au titre de l'encaisse et des placements en investissant dans des institutions financières et des administrations publiques de premier ordre. La direction évalue que son risque lié aux débiteurs est faible compte tenu des recouvrements démontrés après la clôture de l'exercice.

L'exposition maximale au risque de crédit de la Commission au 31 décembre 2012 correspond à la valeur comptable des actifs.

b) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, influent sur les produits de la Commission ou sur la valeur des instruments financiers qu'elle détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Commission ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations financières lorsqu'elles arrivent à échéance. La Commission gère le risque de liquidité en surveillant constamment ses flux de trésorerie réels et projetés provenant de ses activités de fonctionnement, et planifie ses activités d'investissement et de financement pour faire en sorte, dans la mesure du possible, qu'elle disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance.

7. Avantages sociaux futurs

Les membres du personnel de la Commission obtiennent des congés de maladie qu'ils peuvent accumuler. Les heures non utilisées peuvent être reportées pour un congé payé futur. Une estimation de ce passif futur a été achevée et constitue la base du passif estimatif comptabilisé dans les présents états financiers.

Le passif au 31 décembre se présente comme suit :

	2012	2011
Obligation liée aux congés de maladie à payer au 1er janvier	26 799 $	18 630 $
Coût des services rendus de la période	11 733	8 169
Paiements des avantages sociaux futurs	(5 334)	-
Obligation liée aux congés de maladie à payer au 31 décembre	**33 198 $**	**26 799 $**

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)
Exercice clos le 31 décembre 2012

8. Attribution des charges

Toutes les charges pouvant être directement attribuées à l'un des programmes portant sur des matériaux désignés de la Commission ont été attribuées en conséquence. Toutes les charges de nature générale totalisant 678 600 $ et ayant trait aux ressources humaines, aux finances, aux communications et aux dépenses de bureau et d'installations ont été attribuées à raison de 78 %, de 18 %, et 4 % (80 %, 20 %, 0 % en 2011), soit 516 632 $, 119 223 $, et 26 494 $ aux programmes d'intendance des pneus, d'écologisation de peinture, et de récupération de l'huile et du glycol, respectivement.

9. Obligations contractuelles

Au cours de l'exercice 2010, la Commission a conclu un contrat de location de locaux. Les remboursements annuels sont comme suit :

2013	44 910 $
2014	44 910
2015	44 910
	134 730 $

10. Éventualités

La province du Nouveau-Brunswick a conclu avec Tire Recycling Atlantic Canada Corporation (« TRACC ») un contrat aux termes duquel des paiements sont faits selon un modèle de redevances de déversement établies en fonction du poids. Les paiements sont mensuels et correspondent à 330 $ par tonne de pneus usés que reçoit l'usine de transformation de TRACC. Une fois l'an, le poids des pneus usés calculé au moyen des bordereaux de confirmation de la balance sera comparé à celui indiqué dans les bordereaux de réception. S'il existe un écart de moins de 4,5 %, aucun ajustement ne sera apporté aux paiements à TRACC. Si un écart supérieur à 4,5 % est décelé, un paiement supplémentaire sera versé, ou TRACC devra faire un remboursement. La Commission administre la rétribution relative à ce contrat au nom de la province du Nouveau-Brunswick et versera ou recevra tout montant d'ajustement.

11. Transactions avec des parties liées

Recycle Nouveau-Brunswick est un agent de la province du Nouveau-Brunswick. Pendant l'année, Recycle Nouveau-Brunswick a enregistré des fonds recevables de 26 798 $ devant être utilisés pour le projet Au-delà des déchets (2011 - nul).

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Tableau 1 – Programme d'intendance des pneus
Exercice clos le 31 décembre 2012, avec chiffres correspondants de 2011

	2012	2011
Produits	**4 190 306 $**	**4 399 367 $**
Fonds en fiducie pour l'environnement	**–**	**43 400**
	4 190 306	**4 442 767**
Charges		
Coûts de transformation des pneus usés	3 871 655	3 895 769
Salaires et charges sociales	299 266	319 449
Conseil d'administration	51 663	51 681
Bureaux	44 867	49 042
Communications et traduction	38 065	30 871
Loyer	31 690	27 859
Amortissement des immobilisations	26 373	22 086
Services professionnels	19 227	19 714
Déplacements	16 212	24 924
Téléphone	12 853	12 232
Assurance	6 948	6 930
Intérêts débiteurs et frais bancaires	1 756	1 383
Réparations et entretien	1 499	2 489
Formation et abonnements	630	698
	4 422 664	**4 465 127**
	(232 358) $	**(22 360) $**

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Tableau 2 – Programme d'écologisation de peinture
Exercice clos le 31 décembre 2012, avec chiffres correspondants de 2011

	2012	2011
Produits	**124 632 $**	**127 884 $**
Charges		
Salaires et charges sociales	66 230	72 366
Conseil d'administration	12 712	13 641
Communications et traduction	10 136	8 621
Bureaux	8 979	7 504
Loyer	7 313	6 965
Amortissement des immobilisations	6 086	5 522
Services professionnels	4 437	4 391
Déplacements	3 273	2 814
Téléphone	2 966	3 236
Assurance	1 603	1 709
Frais bancaires et intérêts débiteurs	405	346
Réparations et entretien	346	622
Formation et abonnements	146	147
	124 632	**127 884**
	- $	**- $**

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Tableau 3 – Programme de récupération de l'huile et du glycol
Exercice clos le 31 décembre 2012, avec chiffres correspondants de 2011

	2012	2011
Charges		
Salaires et charges sociales	14 718 $	- $
Conseil d'administration	2 617	-
Bureaux	1 995	-
Loyer	1 625	-
Communications et traduction	1 421	-
Amortissement des immobilisations	1 352	-
Services professionnels	986	-
Téléphone	659	-
Déplacements	565	-
Assurance	356	-
Frais bancaires et intérêts débiteurs	90	-
Réparations et entretien	77	-
Formation et abonnements	33	-
	26 494 $	**- $**

Recycle NB

Bureau :
277, rue Main
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3A 1E1

Téléphone :
1-506-454-8473
1-888-322-8473 (sans frais)

Télécopieur :
1-506-454-8471

Courriel :
info@recyclenb.com

Adresse postale :
Case postale 308, station A
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 4Y9

Site Web :
www.recyclenb.com